

**Attribution de subventions au titre de la
politique muséographique du Département**

Rapport n° CP/2011/267

Service gestionnaire :
Service du patrimoine culturel

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation trois dossiers relatifs à la politique muséographique du Département.

1. Centre d'Interprétation du Patrimoine du château de Lichtenberg

Le château de Lichtenberg a été labellisé "Centre d'Interprétation du Patrimoine » en commission permanente du 3 mai 2010, sur le thème "patrimoine et création artistique". A travers cette politique départementale, il s'agit d'élargir l'ouverture du château à son territoire, de construire progressivement un positionnement cohérent à partir des activités déjà proposées, qui pourra répondre tant aux attentes de la population locale que du public touristique.

Un fil directeur unique n'émergeant pas à ce jour, le projet de développement du site se déclinera selon trois grands axes (architectures, grès et théâtre), qui feront l'objet d'expérimentations. Dans cette logique, la Communauté de Communes du Pays de La Petite Pierre propose en 2011 une programmation culturelle autour de la thématique du grès :

- 2 expositions temporaires;
- des ateliers (photo, taille de pierre sur grès, arts plastiques...);
- diffusion de deux spectacles jeune public faisant écho au grès et à la pierre;
- accueil de jeunes artistes européens en résidence et représentation de la pièce Woyzeck de Georg Buchner;
- diffusion du conte photographique et philosophique de Pierre Rich;
- organisation de visites insolites proposées dans 4 autres villages du Pays de la Petite Pierre.

Le budget de l'ensemble de ces opérations s'élèvera à 42 296 € TTC.

Cette demande répond aux critères d'attribution de l'aide du Département définis le 12 décembre 2006 pour le fonctionnement des Centres d'Interprétation du Patrimoine.

Le Département pourrait allouer une subvention de 21 148 €, représentant 50% des actions prévues dans le cadre du budget, susceptible d'être réajusté au vu du réalisé.

La Commission de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire, lors de sa réunion le 3 mars dernier, a émis un avis favorable à cette proposition.

2. Centre d'Interprétation du Patrimoine de Dehlingen

La Communauté de communes d'Alsace Bossue s'est engagée dans une démarche de valorisation de son patrimoine historique et architectural à travers la réalisation d'un Centre d'Interprétation du Patrimoine sur le thème de l'archéologie et de la vie quotidienne dans une campagne gallo-romaine.

Le projet a été labellisé "Centre d'Interprétation du Patrimoine" en commission permanente du 17 décembre 2007, et est inscrit en tant que "projet d'excellence" dans le contrat de territoire Alsace Bossue / Pays de Sarre-Union.

En 2011, deux actions de préfiguration, déjà lancées en 2010, se poursuivront :

- autour d'un moulin gaulois : conception et réalisation d'une mallette pédagogique, permettant de développer la pédagogie autour d'un protocole archéologique expérimental, en partenariat avec l'INRAP et l'Education Nationale. Organisation d'un séjour thématique sur la vie des Gaulois à destination de jeunes de 10 à 17 ans.
- autour de la villa gallo-romaine de Dehlingen : finalisation du film de reconstitution de la villa en partenariat avec l'IUT de St Dié.

Deux autres projets verront le jour en 2011 :

- amplification de la programmation des journées du patrimoine avec :
 - réalisation d'une exposition "Lieux de mémoire, lieu de vie",
 - accueil de l'exposition "Grand angle sur le patrimoine" du Service de l'Inventaire du Patrimoine d'Alsace,
 - création d'un spectacle conté et interventions en arts plastiques.
- création d'un module d'animation à destination des jeunes de 4 à 12 ans sur l'évolution de l'habitat au fil des siècles, proposé au cours du festival des paysages, se tenant à la Grange aux Paysages.

Le coût global de l'ensemble de ces quatre projets est estimé à 55 623 € TTC.

Cette demande répond aux critères d'attribution de l'aide du Département définis le 12 décembre 2006 pour le fonctionnement des Centres d'Interprétation du Patrimoine.

Le Département pourrait allouer une subvention de 24 862 euros, représentant 50 % du coût des projets pour la Communauté de communes d'Alsace Bossue.

La Commission de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire, lors de sa réunion le 11 avril dernier, a émis un avis favorable à cette proposition.

3. Musée judéo-alsacien de Bouxwiller

Installé dans une ancienne synagogue, sauvée de la démolition, le musée judéo-alsacien a ouvert ses portes en 1998. Dans une approche globale, il présente l'histoire du judaïsme alsacien à travers objets, maquettes, vidéos mais aussi des scènes de la vie quotidienne reconstituées. Le musée est géré et animé par l'Association des Amis du Musée Judéo-Alsacien de Bouxwiller. Il accueille en moyenne 4000 visiteurs par an. La proportion des visiteurs étrangers est de 35 à 45%. Le musée propose des visites en allemand et en anglais pour les groupes, et met à leur disposition des livrets-guides.

Afin de ne pas surcharger de texte la scénographie actuelle et de répondre aux attentes des visiteurs (français et étrangers) d'en savoir plus sur le sujet, l'Association des Amis du Musée Judéo-Alsacien de Bouxwiller envisage l'acquisition de 20 audio-guides et le recours à 5 postes de consultation informatique, permettant aux visiteurs d'approfondir leurs connaissances. Ce dernier projet s'inscrit dans le cadre de la création d'un centre de documentation et de recherche, dont l'installation est en voie d'achèvement (le projet est déjà financé par le Département à hauteur de 20% du coût global).

Le coût global de ce projet de modernisation de la communication est évalué à 24 200 € HT.

Cette demande répond aux critères d'attribution de l'aide du Département définis par le Conseil Général le 3 juin 1991 pour le financement de la création, de la rénovation et de l'aménagement de musées locaux.

Le Département pourrait ainsi allouer à l'Association des Amis du Musée Judéo-Alsacien de Bouxwiller une aide financière d'un montant de 4 840 €, représentant 20% du coût du projet.

La Commission de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire, lors de sa réunion le 11 avril dernier, a émis un avis favorable à cette proposition.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
22669	65-65734-314	79 000,00 €	74 554,60 €	46 010,00 €
14877	204-2042-314	37 436,40 €	30 000,00 €	4 840,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les subventions suivantes, conformément aux tableaux annexés :

-21 148 euros à la Communauté de communes du Pays de la Petite Pierre au titre de l'aide accordée au fonctionnement des Centres d'Interprétation du Patrimoine. Le versement de cette subvention interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le trésorier payeur attestant des opérations, du bilan financier des opérations, et d'un rapport d'activité;

-24 862 euros à la Communauté de communes d'Alsace Bossue au titre de l'aide accordée au fonctionnement des Centres d'Interprétation du Patrimoine. Le versement de cette subvention interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le trésorier payeur attestant des opérations, du bilan financier des opérations, et d'un rapport d'activité;

-4 840 euros à l'Association des Amis du Musée Judéo-Alsacien de Bouxwiller au titre de l'aide accordée pour la création, la rénovation et l'aménagement de musées. Le versement de cette subvention interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le trésorier de l'association attestant des opérations, du bilan financier des opérations, et d'un rapport d'activité.

Strasbourg, le 15/04/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL